# INFO MAIRIE

N° 112 Octobre 2016





#### **LE MOT DU MAIRE**

Cette rentrée scolaire est marquée par des mesures de sécurité rigoureuses. L'équipe enseignante et les élus s'efforcent de les mettre en place, au plus vite.

Les cours et les classes ne doivent pas être accessibles depuis l'extérieur. Le stationnement des véhicules, ainsi que tout regroupement de personnes, sont interdits aux abords des écoles. Un système d'alarme doit être installé dans chaque classe et des exercices doivent avoir lieu périodiquement.

Les effectifs sont légèrement en hausse. Depuis septembre les enseignants et les élèves ont à leur disposition quatre Tableaux Blancs Interactifs (TBI), un par classe primaire.

Ils peuvent, également, profiter du terrain multisports. Cet équipement leur permettra la pratique de plusieurs sports sur un même site.

Le nouveau site internet de la commune est dorénavant accessible (<a href="http://www.mairie-jourgnac.fr">http://www.mairie-jourgnac.fr</a>). N'hésitez pas à le consulter et à nous faire part de vos remarques afin qu'il réponde au mieux aux souhaits et attentes de toutes et tous. Je tiens à féliciter les trois élues qui l'ont réalisé, c'est une tâche importante qui a demandé de nombreuses heures de travail et d'échanges, soyez remerciées pour ce service rendu à la collectivité.

La restauration du mobilier de l'église est pratiquement terminée et la construction de la vitrine le sera en fin d'année. Les premiers constats, au cours de la restauration, démontrent une grande qualité des objets et une valeur patrimoniale incontestable. Ce riche patrimoine appartient à la commune et notre devoir est de le conserver afin de le transmettre aux générations suivantes. La souscription publique lancée en 2015 se poursuit jusqu'à la fin de l'année, si vous souhaitez faire ou refaire un don, vous bénéficierez d'une réduction fiscale. Je compte sur votre générosité pour mener à bien ce projet. D'avance, merci.

Olivier LERENARD

# **COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX**

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016**

Tous les conseillers étaient présents.

#### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le maire explique qu'il a été saisi par le responsable du centre des impôts fonciers de Limoges, d'une proposition de partenariat dans le cadre de la fiabilisation et de l'optimisation des bases de fiscalité locale directe.

Il s'agit dans un premier temps d'examiner en commission communale des impôts directs (CCID) la liste des locaux d'habitation classés en catégorie 6,5 à 8 (vétustes). Les avis seront transmis à la DGFIP.

L'administration fiscale enverra ensuite aux propriétaires des locaux dont la valeur locative semblera erronée, des demandes de déclaration pour régularisation.

Catherine VALLERY-RADOT s'interroge sur l'aspect de dénonciation que peut revêtir cette démarche. Le maire pense que cela va plutôt dans le sens de la justice et de l'équité entre les citoyens.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention (Catherine VALLERY-RADOT), autorise le maire à signer ce contrat de partenariat.

# CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE

Le maire rappelle que suite au départ de Monique HEGARAT, c'est Élisabeth DUPUIS qui assurera les fonctions d'ATSEM. Il propose de recruter un agent sur un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour assurer notamment le service des repas à la cantine, la surveillance pendant les TAP, la garderie, le ménage des locaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint technique 2ème classe.

#### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ERDF

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la redevance 2016, soit 197 €

#### ADHÉSION À L'ASSOCIATION BOIS ÉNERGIE LOCAL 87 (BEL 87)

Le maire fait part d'une proposition d'adhésion à l'association BOIS ENERGIE LOCAL 87 (BEL 87).

Francis THOMASSON informe qu'une rencontre a eu lieu avec la chambre d'agriculture et le responsable de cette association qui propose d'accompagner et de conseiller les collectivités ayant un projet d'installation d'un chauffage qui s'inscrit dans la filière bois.

Pour Jourgnac, ce réseau pourrait alimenter le groupe scolaire, la cantine et la salle polyvalente. La réalisation de ce projet pourrait bénéficier d'une aide financière de la part de BEL 87.

Le maire précise qu'il ne s'agit pour l'instant que d'adhérer à l'association pour un montant annuel de 100 €, afin de bénéficier de sa prestation de conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à cette association.

#### **VENTE DES BIENS COMMUNAUX**

Le maire rappelle qu'un groupe de travail a été constitué pour réfléchir sur le devenir des anciens « biens de section » qui ont été transférés dans le domaine privé de la commune, situés dans les villages de Banneix, Masmont, Béchadie, Noyéras et Royer.

Il est composé comme suit : Olivier LERENARD, Marie GABRIEL, Francis THOMASSON, Robert DESBORDES, Cindy BERNARD, Pascal GAYOU, Philippe MONTIER.

#### Objectifs du groupe de travail :

- Recenser l'ensemble des biens communaux dans les différents villages
- Prendre une décision pour chacun des biens communaux (garder, diviser, vendre)
- Organiser des réunions publiques par villages.

Un premier travail d'analyse des plans cadastraux des parcelles a été effectué.

#### Conditions de ventes :

Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur sauf en cas de rectification cadastrale sur le domaine public.

Le prix serait de 1 € le m<sup>2</sup>.

Si un bénéfice est dégagé il pourrait être utilisé pour l'aménagement du village.

En cas de double demande, le riverain est prioritaire.

Catherine VALLERY-RADOT déplore que le prix de vente fixé soit unitaire pour tous les terrains, dans la mesure où ils n'ont pas tous le même impact sur la valorisation du patrimoine de leurs acquéreurs éventuels.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention (Catherine VALLERY-RADOT), approuve les propositions du groupe de travail et les conditions de vente de ces biens.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### > Site internet

Anne-Sophie UIJTTEWAAL signale que le site internet de la mairie est définitivement fermé, suite à des opérations de piratage. Il faut créer un nouveau site. Après réflexion, la solution la mieux adaptée et la plus avantageuse pour notre commune est d'utiliser « campagnol.fr », plateforme de création et de gestion de site internet adapté aux collectivités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'AMRF et au service de campagnol.fr pour la création du site.

#### > Terrain multisports

Après avoir visité des réalisations des diverses entreprises sollicitées, il est apparu que AO SPORT NATURE est la mieux placée rapport qualité/prix. Le maire informe que celle-ci a été retenue pour la réalisation du terrain multisports pour un montant de 40 500 € HT.

#### Clôture du bassin de rétention

Elle est actuellement en cours de réalisation par les agents communaux.

#### Mise en place des tableaux blancs interactifs

Nous avons reçu un accord de principe pour les subventions au titre de la Dotation d'Etat pour les Territoires Ruraux (DETR) (50%), et de la réserve parlementaire du Député. Une lettre d'intention sera transmise courant juillet et les arrêtés d'attribution en octobre. Toutefois la commande peut être lancée dès maintenant pour que les TBI soient installés pour la rentrée scolaire.

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016**

<u>Absent représenté</u>: Aurélien BOULESTIN (procuration à Philippe MONTIER)

# **RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

Francis THOMASSON informe l'assemblée que la commission finances s'est réunie pour revoir les tarifs et présente les propositions suivantes :

| TARIFS SCOLAIRES : de  | septembre à juillet de l'a          | année scolaire 2016/2 | 017                           |                               |
|--|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Repas cantine enfant   |                                     |                       |                               | 2,50                          |
| Repas cantine adulte   |                                     |                       |                               | 5,20                          |
| Garderie   |                                     |                       | 1/2 journée                   | 1,30                          |
| Garderie   |                                     |                       | retard                        | 10,00                         |
| Piscine  |                                     |                       |                               | 50 % du tarif<br>de la séance |
| Transport scolaire "+ 3 km" 1 enfant annuel                            |                                     |                       |                               | 65,00                         |
| Transport scolaire "+ 3 km" à partir du 2ème enfant                    |                                     |                       | annuel                        | 32,50                         |
| Transport scolaire "- 3 km" 1 enfant                                   |                                     |                       | annuel                        | 80,00                         |
| Transport scolaire "- 3 km" à partir du 2ème enfant                    |                                     |                       | annuel                        | 40,00                         |
| Transport scolaire élève domicilié hors commune                        |                                     |                       | annuel                        | 250,00                        |
| Transport scolaire sous condition de ressources + 3 km                 |                                     |                       |                               | gratuit                       |
| TARIFS ASSAINISSEMEN   | IT À PARTIR DU 1 <sup>ER</sup> JAN\ | /IER 2017             |                               |                               |
| Redevance assainissement : partie fixe Semestrielle                    |                                     |                       |                               | 23,00                         |
| Redevance assainissement : au m3                                       |                                     |                       |                               | 1,50                          |
| Participation pour assainissement collectif (PAC) maison existante     |                                     |                       |                               | 2 900,00                      |
| PAC avec pompe de relevage   |                                     |                       |                               | 1 500,00                      |
| PAC construction neuve / Majoration si pas d'installation individuelle |                                     |                       |                               | 4 500,00                      |
| LOCATION SALLE POLY  | VALENTE À PARTIR DU 1 <sup>E</sup>  | F JANVIER 2017        |                               |                               |
| Habitants de JOURGNAC  | C · Na WE                           | Petite salle          | Petite salle                  |                               |
|  | . Pie WE                            | Extension re          | Extension restaurant scolaire |                               |
|  | ➤ si < 5 h 00                       | Petite salle          | Petite salle                  |                               |
| Jeunes < 25 ans (1 seule fois par an)                                  |                                     | Petite salle          | Petite salle                  |                               |
| <u>Habitants CCVV</u> :  | ➤ le WE                             | Petite salle          | Petite salle                  |                               |
|  | / IC W L                            | Extension re          | Extension restaurant scolaire |                               |
|  | ➤ si < 5 h 00                       | Petite salle          |                               |                               |
| Habitants HORS CCVV :  |                                     | Petite salle          |                               |                               |
|  |                                     |                       | Extension restaurant scolaire |                               |
|  | ➤ si < 5 h 00                       | Petite salle          | Petite salle                  |                               |
| Arrhes location  |                                     |                       |                               | 100,00                        |
| Couverts   |                                     |                       |                               | 0,50                          |
| Caution restitution en l'état  |                                     |                       |                               | 600,00                        |
| Associations communales : ➤ jusqu'à 3 fois                             |                                     |                       |                               | gratuit<br>150,00             |

| Prêt du percolateur  | 10,00   |  |  |  |
|--|---------|--|--|--|
| Caution  | 200,00  |  |  |  |
| Associations hors commune pour un pot amical (réunion, manifestation sportive) | gratuit |  |  |  |
| AUTRES TARIFS À PARTIR DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2017                         |         |  |  |  |
| Concessions Cimetière au m²  | 55,00   |  |  |  |
| Concessions columbarium 30 ans renouvelable                                    | 700,00  |  |  |  |
| Dispersion des cendres au jardin du souvenir                                   | 50,00   |  |  |  |
| Prêts de tables et/ou de bancs (10 tables et 22 bancs)                         | 2,00    |  |  |  |
| Caution  | 120,00  |  |  |  |
| Caution sono (prêt réservé aux associations)                                   | 300,00  |  |  |  |
| Photocopies A4 noir et blanc   | 0,15    |  |  |  |
| Photocopies A4 couleur   | 1,00    |  |  |  |
| Photocopies A3 noir et blanc   | 0,30    |  |  |  |
| Photocopies A3 couleur   | 2,00    |  |  |  |

Le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs à l'unanimité.

# <u>SEHV : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS THERMIQUES</u>

Francis THOMASSON présente un nouveau service proposé par le SEHV 87 aux collectivités qui adhèrent au service Energie Service Public 87 (ésp87). Il s'agit de constituer un groupement de commandes pour les équipements de production, de distribution et d'installations de :

- Chauffage,
- Eau chaude sanitaire,
- Ventilation,
- Traitement d'air,
- Climatisation.

Ce groupement de commandes prendra effet au 01/01/2017 pour une durée de 2 ans renouvelable une fois.

L'adhésion à ce service fait l'objet d'une convention constitutive et la participation financière est basée sur le nombre et les types d'installations que la collectivité souhaite intégrer aux marchés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce service et autorise le maire à signer la convention.

#### PERSONNEL COMMUNAL: RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Marie-Pascale FRUGIER présente le projet de règlement intérieur du personnel communal. Celui-ci est destiné à tous les agents de la commune, titulaires et non titulaires, pour les informer sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, de prestations sociales, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Travaux**

- *Terrain multisports* : le planning des travaux est arrêté, l'opération devrait être terminée fin septembre.

- Tableaux blancs interactifs (TBI): suite à la réception de la lettre d'intention pour l'attribution d'une subvention sur la réserve parlementaire du Député, la commande peut être passée auprès du fournisseur retenu: la société SAME.
- Renouvellement du matériel de la cuisine du restaurant scolaire : une subvention d'un montant de 9 500 € a été demandée auprès du Ministère des Finances, par les Sénateurs dans le cadre de la réserve parlementaire. La réponse devrait nous parvenir courant octobre.
- Travaux d'assainissement des villages de Champagnac et Petit Champagnac : Subventions notifiées : Agence de l'Eau 40 %, CTD 30 % du montant HT des travaux pour les réseaux et la station.

Pour la maîtrise d'œuvre, 3 bureaux d'études ont été consultés :

La société SOCAMA n'a pas souhaité faire de proposition.

Les autres bureaux ont fait les offres suivantes :

EGIS: 22 970 € HT
INFRALIM: 18 376 € HT

La société INFRALIM est retenue pour la réalisation de cette prestation.

La consultation pour l'étude géotechnique va être lancée.

- Travaux de restauration du mobilier de l'église :

Catherine VALLERY-RADOT fait le point sur l'avancée des travaux. L'installation électrique est terminée, le rebouchage effectué par le maçon lui semble mal réalisé (surépaisseur). Le maire passera constater le travail. La restauration des objets est pratiquement terminée.

Le maire fait part d'un courriel de Catherine VALLERY-RADOT, envoyé à la mairie, accompagné d'un devis, demandant, si possible, d'intégrer les travaux nécessaires à la remise en état d'un Christ du 17<sup>ème</sup> siècle en bois polychrome, en dépôt chez Mme BACHELOT, dans le marché de restauration du mobilier de l'église. Il précise qu'il a reçu un courrier de Mme BACHELOT qui en demande également la restauration.

Catherine VALLERY-RADOT informe qu'un devis a été établi pour cette opération par l'entreprise MALBREL pour un montant de 3 600 € H.T. Ces travaux supplémentaires pourraient être intégrés dans la souscription lancée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, sous la forme d'un avenant.

La décision est reportée à un prochain conseil.

- Biens communaux :

Pascal GAYOU présente le compte rendu des réunions publiques qui se sont tenues pour chaque village concerné. Une consultation va être lancée auprès de cabinets de géomètres.

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2016**

<u>Absents représentés</u>: Alain MAURIN (procuration à Marie GABRIEL), Aurélien BOULESTIN (procuration à Catherine VALLERY-RADOT).

#### **PERSONNEL COMMUNAL: RÉGLEMENT INTÉRIEUR**

Le projet de règlement intérieur du personnel communal présenté lors de la dernière séance, a été soumis au Comité Technique Paritaire, qui a émis un avis favorable en date du 06/09/2016. Le conseil municipal valide ce document à l'unanimité.

#### **ZONAGE D'ASSAINISSEMENT: GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le maire rappelle que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), il y a lieu de revoir également le zonage d'assainissement. Celui de Jourgnac date de 1997. Certains secteurs classés en assainissement collectif doivent être remis en assainissement non collectif, ce qui permettrait aux usagers devant procéder à la réhabilitation de leur dispositif, de bénéficier d'une aide financière de l'agence de l'eau.

La révision du zonage d'assainissement est subventionnée à 80% si elle est effectuée entre 2017 et 2020.

La communauté de communes du Val de Vienne peut se charger de la gestion des marchés pour toutes les communes de son territoire, dans le cadre d'une convention pour le groupement de commandes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention avec la CCVV.

#### RESTAURATION DU CHRIST : AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le maire rappelle les demandes conjointes faites par Mmes BACHELOT et VALLERY-RADOT, d'intégrer les travaux nécessaires à la remise en état d'un Christ du 17ème siècle en bois polychrome dans le marché de restauration du mobilier de l'église.

Il précise qu'un don important avait été fait avant le lancement de la souscription, il pourrait être inclus dans celle-ci en contrepartie de la signature d'un avenant avec la Fondation du Patrimoine. Ace jour, le montant récolté dans le cadre de la souscription publique est de 13 221 €, portant le total des recettes à 53 525 € (avec les subventions), montant supérieur à celui des travaux hors taxes initialement prévus.

Le conseil municipal, par 9 voix pour et 6 abstentions (Marie-Pascale FRUGIER, Marie GABRIEL, Alain MAURIN, Cindy BERNARD, Robert DESBORDES, Claire GRAMOND), autorise le maire à signer l'avenant avec la Fondation du Patrimoine pour le montant de cette restauration, soit 2 450 € H.T.

#### **TRAVAUX DE VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION CTD**

Le maire propose de déposer auprès du conseil départemental une demande de subvention au titre de la programmation 2017 des CTD pour les travaux de réfection de la rue Jacques Brel. Les travaux sont estimés à 30 402 € H.T.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

#### REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Francis THOMASSON indique qu'il est désormais possible pour les communes de percevoir une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux concernant les réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette disposition concerne les chantiers commencés, et non terminés dans l'année.
- Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer cette redevance.
- Le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel s'élève à 182 € pour l'année 2016. Le conseil municipal approuve ce montant à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Tableaux blancs interactifs (TBI): les 4 tableaux ont été installés dans les classes et sont opérationnels depuis la rentrée.

Ils sont financés à 80 %: 50% par l'État dans le cadre de la DETR et 30% par le Ministère de l'Intérieur.

- Terrain multisports : les travaux sont terminés et réceptionnés. Cet équipement rencontre un vif succès auprès des habitants.
- 5 tables de pique-nique vont être installées à Banneix, Béchadie, Royer et dans le Bourg. Le conseil départemental finance cette opération à 25% du montant H.T. dans le cadre des circuits inscrits au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de petites randonnées).
  - Travaux d'assainissement des villages de Champagnac et Petit Champagnac :

Le maire informe que les propriétaires ont donné leur accord pour la vente de la parcelle qui accueillera la station d'épuration.

L'étude géotechnique est terminée.

Une réunion publique préalable au lancement des travaux sera organisée avant la fin de l'année.

- Biens communaux : 3 géomètres ont été consultés pour le bornage des terrains. Le cabinet Brisset Veyrier Mesures est retenu pour un montant de 6 444 € TTC. La partie des frais correspondant aux rectifications cadastrales sera à la charge de la commune. Avant de valider les propositions du cabinet, une réunion est prévue le 18 octobre à 20h30 avec les personnes intéressées par l'acquisition des terrains.
- Catherine VALLERY-RADOT fait le point sur l'avancée des travaux de restauration du mobilier de l'église. Ils sont réalisés à 80%. La vitrine sera installée à la fin de l'année.
  - Le repas des ainés aura lieu le dimanche 11 décembre à midi.
  - La cérémonie des vœux se déroulera le jeudi 12 janvier à 18 h 30 à la salle polyvalente.

#### **COMMUNE**

# **DÉPART À LA RETRAITE**

Le mercredi 19 octobre, le maire, les adjoints, des conseillers municipaux et le personnel municipal, ont tenu à honorer Monique HEGARAT à l'occasion de son départ à la retraite, retraite bien méritée, après trente-sept années passées au service de la collectivité.

Ses collègues ainsi que les enseignants, auprès de qui elle a travaillé durant toute sa carrière, avaient également tenu à être présent pour ce moment convivial.



Chacun lui a souhaité une longue et heureuse retraite.

#### INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



En 2017, il y aura deux élections (présidentielle et législative), vous avez jusqu'au samedi 31 décembre inclus pour vous inscrire sur les listes électorales.

Pour cela, il vous suffit de compléter une demande d'inscription, accompagnée d'un justificatif de domicile récent, d'une pièce d'identité en cours de validé.

#### SITE INTERNET

Le nouveau site est désormais accessible à l'adresse suivante :

http://www.mairie-jourgnac.fr/



Artisans, commerçants, indépendants, professions libérales, société de services..., vous qui exercez votre activité sur la commune de Jourgnac, nous vous proposons de figurer sur notre site. Si vous êtes intéressé(e) et/ou souhaitez de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie au 05 55 58 11 41 ou par courriel : mairie.jourgnac87@laposte.net Un numéro SIRET devra être fourni.

# CIMETIÈRE

Dans le cadre de la reprise des concessions, les travaux ont commencé mi-septembre. Nous avons décidé de conserver le patrimoine du cimetière en réhabilitant 2 anciens caveaux en ossuaires, ce qui permet de recevoir les reliquaires.

Par mesure de sécurité, la démolition d'un caveau qui présentait un danger a été réalisée en premier. Les travaux se poursuivront après la Toussaint et concerneront 6 autres sépultures.

#### **TERRAIN MULTISPORTS**



Vous l'avez peut-être déjà testé ? Pour les autres, venez vite le découvrir.

Ce terrain multisports d'une dimension de 13 m x 24 m abrite une aire de jeux clôturée comprenant deux frontons. Les buts multisports sont intégrés permettant ainsi différentes activités sportives : basket, handball, football, tennis, hockey...

Ce multisports ainsi qu'une table de ping-pong sont à la disposition de tous les habitants, l'accès est libre et un passage pour les personnes à mobilité réduite a été aménagé.



# PÊLE-MÊLE

#### **GENDARMERIE**

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2016, nous dépendons de la gendarmerie de Nexon.

Tél.: 05 55 58 10 08

Permanence le mardi matin et le vendredi matin.

Vous pouvez également joindre la gendarmerie de Saint-Yrieix-la-Perche au 05 55 75 00 36 ou le 17.



Depuis début octobre 2016, sont signalés des escrocs faisant du porte à porte pour la vente de calendriers. Ils en profitent pour dérober de l'argent aux particuliers.

Ces personnes se présentent souvent à l'heure du déjeuner (créneau 12h/14h) chez des personnes âgées vivant seules. <u>Parfois, ils se disent missionnés par les mairies</u>.

Profitant de la faiblesse de certaines personnes, ils se servent directement et rapidement dans le porte-monnaie des victimes ou bien entrent d'autorité dans l'habitation et se dirigent dans une pièce où est susceptible de se trouver l'argent.

#### **Quelques conseils pour nos séniors:**

- Par précaution toujours fermer sa porte d'entrée. Ne pas ouvrir sa porte à n'importe qui.
- ➤ Ne pas laisser entrer des personnes que l'on ne connaît pas.
- > Si un professionnel se présente (EDF, service des eaux...), lui demander sa carte professionnelle.

#### **DIVERS**

Un nouveau service sur la commune :



#### **ASSOCIATIONS**

# 30 ème TÉLÉTHON



Les 2 et 3 décembre 2016 aura lieu le 30<sup>ème</sup> téléthon sous le signe « Génération Téléthon, un tremplin pour demain ! »

Le samedi 3 décembre, à partir de 14 h 00, des bénévoles se mobilisent à Jourgnac pour vous proposer diverses animations organisées au profit du téléthon. Vous pourrez trouver du pain

préparé sur place et cuit dans le four communal, des pâtés de pommes de terre confectionnés par nos soins... Une randonnée de 8 à 10 km, des représentations musicales et diverses activités vous permettront de passer un agréable après-midi. Un repas animé par Jean-Luc LASVERGNAS, interprète de chansons françaises clôturera cette journée.

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à ce grand moment de solidarité.

Nous comptons vivement sur votre présence lors de cette manifestation.

#### **ASSOCIATION GYMNIQUE**

L'association gymnique de JOURGNAC a repris son activité depuis le 13 septembre 2016. Les séances ont lieu le mardi de 20 h 30 à 21 h 30 à la salle polyvalente de JOURGNAC (face à la mairie). Nous serons heureux d'accueillir celles et ceux qui souhaitent faire un peu d'activités dans une ambiance conviviale.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter :

Brigitte DELAGE : 0555390352 Liliane LERENARD : 0555361056

#### **LES PIEDS EN MUSIQUE**

Une fois de plus, notre association a eu une année riche en manifestations avec son groupe de musiques traditionnelles " Des Fourmis Dans Les Pieds" :

La nouvelle saison a commencé avec un bal à La Jonchère où nous avons partagé la soirée avec le musicien, chanteur, danseur breton Bernard Loffet, qui avait lui-même animé un stage de danses bretonnes l'après-midi.

A fait suite à cette date, celle du 8 octobre, où notre le groupe " Des Fourmis Dans Les Pieds" a partagé le bal avec le groupe de Châtellerault « Boite à Folk » très belle soirée d'échange, de danses et de partage.

#### **Vendredi 4 Novembre 2016** : concert à l'église de JOURGNAC

L'association invite " Chant' Oc Greu", groupe de chants polyphoniques occitans, membre de l'association" La Senderela Limousi" de Saint AUVENT.

La soirée débutera à 20 h 30 avec participation libre. Un pot sera partagé à l'issue de la soirée. Renseignements : 09 82 40 85 20 ou 05 55 36 06 89.

Le 26 novembre : Bal à St Paul La Roche

Le 21 juin 2017 : Fête de la Musique à Jourgnac.

# **CLUB DU 3<sup>ème</sup> AGE**

#### Rappel des dates:

- ✓ Repas du club le samedi 29 octobre à la salle polyvalente de Jourgnac
- ✓ Théâtre les Zazous de Burgnac le dimanche 27 novembre salle polyvalente de Jourgnac.
- ✓ Mercredi 14 décembre : assemblée générale à 14h30 à la salle polyvalente de Jourgnac.

#### **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 23 septembre dernier à la salle du Conseil Municipal, en présence de 5 membres mais aussi de Monsieur Olivier LERENARD, Maire de Jourgnac, Madame Laure CORNÉE, Directrice de l'École, et d'autres invités, a permis de clôturer une très bonne saison 2015/2016.

Gaëtan DOUDET (Président sortant) nous a présenté le bilan moral de l'association avec pas moins de 5 manifestations, toutes bénéficiaires, réalisées au cours de l'année.

N'étant pas assez nombreux pour élire un nouveau bureau, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 7 octobre (en présence de 13 membres, de Mr LERENARD et Mme FRUGIER).

A l'issue de celle-ci, le bureau s'est vu renouvelé de la manière suivante : Jérôme GRELET (élu Président de l'association) sera entouré par Karine NICOT (Vice-Présidente), Nadine ROCHE (Secrétaire), Catherine LAPLAUD (Trésorière), Christelle BOUCHERON (Secrétaire Adjointe) et Gilles DEMOULINS (Trésorier adjoint).

Cette nouvelle saison va débuter rapidement avec le traditionnel « Vide ta chambre » le 20 novembre ainsi que le marché de noël le 16 décembre. A ces occasions, nous espérons vous voir nombreux !

Vous pouvez suivre l'activité de l'APE sur notre page Facebook « APE JOURGNAC » mais aussi sur le site de la mairie où vous trouverez les dates des manifestations dans la rubrique Vie associative > Manifestations et festivités.

N'hésitez pas à nous contacter par mail apejourgnac@hotmail.com @ bientôt

#### **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2016**

#### **NOVEMBRE:**

Samedi 4 : concert à l'église de Jourgnac

> Samedi 12 : Belote ACCA

> Dimanche 20 : APE Vide ta chambre

> Samedi 26 : AG Pétanque Jourgnacoise

Dimanche 27 : Théâtre Club des aînés

#### **DÉCEMBRE:**

> Samedi 3 : Téléthon

Dimanche 11 : Repas des aînés de la commune

Vendredi 16 : Marché de Noël

Info-mairie rédigé par la commission de la communication, imprimé et tiré par la mairie de Jourgnac.

\* Les articles écrits en *italique* ne sont pas rédigés par la commission.